Commune de SAINT-CARNÉ
1 Place de la Mairie
22 100 SAINT-CARNÉ

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 022-212202808-20251203-20251206-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **mercredi 3 Décembre 2025** à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Carné s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Mr Ronan TRELLU, Maire.
Date de la convocation : 28/11/2025
Membres en exercice : 11 Présents : 8 Pouvoirs : 10

Présents : Ronan TRELLU, Allain HOUEL, Liliane SIMON, Nathalie GUÉRIN, Jean-Marc ROUXEL, Anne-Sophie LEROUX, Carmen VOLANTIN, Jérôme RICARD
Absents excusés : Virginie FAUCARD (pouvoir à Jean-Marc ROUXEL), Nathalie ERMEL (pouvoir à Allain HOUEL)
Absent : Xavier LE CUDENNEC
Secrétaire de séance : Nathalie GUÉRIN

DELIBERATION 2025.12.06 – ECOLE - COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 4 NOVEMBRE 2025

Mme Nathalie GUÉRIN, Adjointe au Maire, expose le compte-rendu du Conseil d'Ecole du 04 novembre dernier :

Réunion du conseil d'école du premier trimestre
Mardi 4 novembre, en présentiel, école

Membres présent.e.s :

Ecole : Mme Lemoine ; Mme Lesné ; M. Robert ; Mme Luthereau ; Mme Borderieux (école), Mme Huré (DDEN)

Mairie et périscolaire : M. Houel (premier adjoint), Mme Guérin (adjointe aux affaires scolaires), , Mme Gueguen (directrice périscolaire et ATSEM), Mme Demard Durand (ATSEM)

Représentant.e.s de parents : Mme Le Roux Elodie,, Mme Maufrais Hélène, Mme Jeannet Laura, Mme Menger Annabelle, M. Crombez Kévin

Membres excusé.e.s : ; M. Nguyen Van Mme Tranchevent ;(école) M. Esquian ; Mme Aboaf, Mme Cohonner (AESH) ; Mme Chevreteau (IEN) Mme Couvreux ; Mme Schmitt ; Mme Hardy, Mme Gallais (pôle DAME) ; Mme Desbois Manon, Mme Daugan Elodie (parents) Mme Volentin

Séance débutée à : 18h00 **Séance levée à :** 20h00

Bilan des élections de représentant.e.s de parents d'élèves	Effectifs
• 177 inscrits • 23 bulletins blancs ou nuls • 66 suffrages exprimés • 50,28% de participation (comparer avec celui de l'an dernier de 72%) demandes : -transmissions des documents en PDF - Réflexion pour pouvoir communiquer plus facilement avec tous les parents.	**Cycle 1 (34 élèves) :** • PS : 11 • MS : 10 • GS :13 **Cycle 2 (48 élèves) :** • CP :19 • CE1 :13 • CE2 : 16 **Cycle 3 (32 élèves) :** • CM1:18 • CM2 :14 **Pôle élémentaire DAME (10 élèves)** **TOTAL = 114 élèves** *inscription de 4 élèves en TPS à partir de janvier*

Règlement intérieur

- *Adressé en annexe du présent CR*
- Rappel soumises aux membres du conseil d'école :
  - changement d'horaires
  - changement d'organisation avec le nouveau site du périscolaire
  - Article 2 – Vie scolaire – alinéa 4 : Tout fait de harcèlement scolaire est susceptible de constituer un délit qui engage la responsabilité pénale de son auteur qu'il soit mineur ou majeur (loi n°2022-299 du 2 mars 2022)
  - Article 2 – Vie scolaire – alinéa 5 : Ecole engagée dans le protocole Phare : application de la méthode de préoccupation partagée (MPP) avec l'équipe ressource de l'école et de l'équipe de circonscription
  - Article 3 – Hygiène et Sécurité –, alinéa 2 : Interdiction d'emmener de l'argent de poche, des jouets, des bonbons, des goûters, des bijoux de valeurs et des objets dangereux
  - en cas d'absence, doubler les mails ecole et périscolaire.
  - Les sorties des élèves pour rdv sont a privilégier sur les temps de récréation
  - Accord mis en place entre les mairies des communes du Guinefort pour les inscriptions.

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 022-212202808-20251203-20251206-DE

- Voté à l'unanimité le mardi 4 novembre 2025
- Soumis à signature des familles via les cahiers de liaison

Programme Phare

- Méthode de préoccupation partagée
- Protocole de circonscription
- Présentation du classeur de suivi des situations mis en place en septembre 2024 (contrats, fiche de réflexion, fiches entretiens protocoles Phare)
- Participation à la journée Non Au Harcèlement (NAH) le 06/11/2025 avec un dénominateur commun (vêtement de couleur bleue)
- questionnaire national à partir du CE2 réalisé en novembre sur l'école

EVAR

Descriptif du projet EVAR

L'**Éducation à la Vie Affectivo-Relationnelle (EVAR)** a pour objectif d'accompagner les élèves dans le développement de leur **conscience de soi, de leurs émotions, et de leurs relations avec les autres**.
Ce projet vise à :

- Favoriser le **respect de soi et des autres**.
- Apprendre à **identifier et exprimer ses émotions**.
- Développer des **compétences relationnelles** : écoute, coopération, résolution de conflits.
- Sensibiliser à la **prévention du harcèlement** et aux comportements bienveillants.
- Préparer les élèves à vivre des relations saines et équilibrées dans leur vie scolaire et sociale.

Le projet EVAR s'inscrit dans le **projet d'école**, en lien avec le **vivre ensemble** et les valeurs de **respect et de solidarité**. Il se déploie à travers des activités adaptées à chaque cycle, des échanges en classe, des jeux coopératifs, des débats, ainsi que des interventions spécifiques avec des professionnels si nécessaire.

En cas de questionnement concernant les contenus, il est possible d'aller sur eduscol pour voir les programmes. Et d'aller sur les capsule vidéo "vinz et lou" pour entamer le dialogue avec les enfants.

Travaux	Sécurité
Travaux effectués : - périscolaire - tableau dans la classe des ce2-cm1 - vidéoprojecteur classe GS-CP (la mairie prévoit une enveloppe pour pallier au remplacement des autres dans un futur proche)	**Plan vigipirate :** - maintien de la posture VIGIPIRATE «Urgence Attentat » **Incendie :** - Bilan de l'exercice réalisé le 7/10/2025 **PPMS :** - Constitution d'un nouveau PPMS unifié - Bilan de l'exercice PPMS du lundi 13/10/2025

Coopérative scolaires

bilan : 1500 euros grâce à la vente de gâteaux et dons (inscription à la coopérative 958 euros)

sources : vente de gateaux, photos de classe et vente de livres « lire c'est partir »

actions 2024-2025 :
journée du patrimoine
photocopie couleur
Petits matériels bricolage, jardinage...

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 022-212202808-20251203-20251206-DE

Présentation des projets de l'année
Projets artistiques et culturels : - la grande lessive (ps-ms-gs-cp-ce-cm-ime) - les arts du cirque (ce2-cm1-cm2) - danse avec le Kiosque (ce2-cm) - festival des films courts de Dinan (ps-ms-gs-cp-ce-cm-ime) le 20 novembre - création d'un film avec Association Culturelle et Artistique (ps-ms-gs-cp-ce-cm-ime) - chorale (ps-ms-gs-cp-ce-cm-ime) - les Jacobambins - atelier de sculpture - atelier de la ville de Dinan - bobimome - grande exposition avec toutes les œuvres de l'année lors de la fête de fin d'année **projets scientifique et questionner le monde :** - projet académique dans les classes - APS (apprendre à porter secours) **Projets physiques et sportifs :** - piscine (gs-cp-ce) discussion autour des changements (besoin de parents ayant un agrément, évolution des prises en charge des groupes) ainsi que de la lourdeur administrative - les échecs - handball - gouren **Projets de vivre ensemble :** - journée de lutte contre le harcèlement -classes ouvertes - école dehors - journée de la fraternité - marché des savoirs
Réponses aux questions des parents **1. Goûter du matin** La mise en place d'un goûter à 10h représenterait une **importante organisation logistique**. Le **périscolaire** autorise déjà la prise d'un **petit déjeuner** avant le temps scolaire, ce qui permet de répondre aux besoins des enfants arrivant tôt. **2. Jeux de récréation** Sur le **temps du midi**, des **grands jeux** sont déjà proposés, tout en laissant aux enfants la possibilité de **jouer librement**. Les **récréations** durant le temps scolaire sont d'une durée de **15 minutes**. La question concernant les **vélos de maternelle** sera étudiée avec l'**APE**, la **mairie** et l'**école** lors de la réunion du **lundi 10 novembre**. **3. Hausse du prix de la cantine** Le **nouveau barème tarifaire** est **imposé par l'État** et appliqué par la **mairie**. Il ne s'agit donc pas d'une décision propre à la commune. **4. Bibliothèque de récréation** La **bibliothèque de cour** est **en service depuis septembre**.

Rédaction : Mme Borderieux

✓ Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ PREND ACTE de ce compte-rendu.

Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire,
Ronan TRELLU

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :
- la publication le : 04/12/2025
Le Maire,
Ronan TRELLU